



## AVIS

A l'occasion des votations fédérales concernant :



- *La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et*
- *La mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)*

et de la votation cantonale concernant :

- *La révision partielle de la Constitution cantonale (art. 44,52 et 85a)*

les bureaux de vote seront ouverts selon les horaires suivants :

**Au Bouveret** (Villa Nauplia) et **aux Evouettes** (Salle Tauredunum)

	samedi	18 mai 2019	de	<b>19 h 00</b>	à	<b>20 h 00</b>
	dimanche	19 mai 2019	de	<b>10 h 30</b>	à	<b>11 h 30</b>

**1. Au bureau de vote : Veillez vous munir impérativement de la feuille de réexpédition**

**2. Par correspondance**

- a) par la poste : l'enveloppe de transmission postée, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi précédant le scrutin (17.05.2019)
- b) en déposant votre enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, selon les horaires suivants :

lundi, mardi et jeudi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	17h00
mercredi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	18h30
vendredi	de	10h00 à 11h30				



- **Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.**
- **Une personne = une enveloppe de transmission** (chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe).

**Administration communale  
de Port-Valais**

Port-Valais, avril 2019